

Bulletin Municipal

NORGES
La
Ville



février 2014



agenda

23 et 30 mars 2014

élections municipales

30 mars 2014

exposition bibliothèque

08 mai 2014

Cérémonie au monument aux morts

2014

kermesse de l'école

14 juillet 2014

Cérémonie au monument aux morts

août 2014

Commémoration en l'honneur des 4 résistants fusillés par les Allemands au lieu dit « la Liberté » situé sur la commune de Norges la Ville

Dans ce numéro

Le mot du Maire.....	3
L'équipe municipale.....	4
Quand les Norgéois élisent leur premier conseil général.....	5
Modalités de vote, le changement c'est maintenant !.....	7
Yves Roulleau rend hommage à l'Abbé Pierre.....	7
22 années de dévouement pour Annie Jouan.....	7
Le Syndicat d'Electrification de Plombières les Dijon.....	8
La Communauté de Communes.....	8
Le budget communal en chiffres.....	9
Communiqué sur la communication.....	10
« Petits » travaux communaux.....	10
La commune récompensée pour son fleurissement.....	11
Le sentier du Pré Plaisant.....	12
Le PLU harmonisé avec les prescriptions du SCoT.....	13
Les travaux de voirie sont en route !.....	14
L'abri bus se fait attendre.....	15
Convivialité au Centre Communal d'Action Sociale.....	15
Un autre enfant de Norges.....	15
L'état civil en 2013.....	16
Les informations utiles.....	16
L'accueil périscolaire.....	19
Une année à l'école maternelle.....	20
Des nouvelles de la bibliothèque.....	22
Le carnet des associations.....	23

Contact mairie

Secrétariat : Mme CARDOT

Horaires d'ouverture :

Mardi 17h00 - 19h00

Mercredi 13h00 - 17h00

Samedi 9h00 - 11h30

Permanence du Maire

sur rendez-vous le samedi

Téléphone : 03 80 35 77 83

Télécopie : 03 80 35 77 93

mail : mairie.norges@laposte.net

Site officiel

www.norges.fr

adresse mail

siteofficiel@norges.fr

Bulletin Municipal

ANNÉE 2014 - N°10

FEVRIER



Le mot du Maire

Le mot du maire que vous trouvez habituellement au début de chaque bulletin municipal est, par tradition, l'occasion de faire le bilan des réalisations de l'année écoulée et de définir les grandes lignes des projets que soutiendrait l'action du conseil municipal durant l'année à venir.

Or, cette année, pour des raisons de respect de la loi électorale, ce n'est pas possible et ceci, afin de préserver l'égalité de traitement entre les différents candidats. Cette loi électorale transforme de manière importante l'organisation des scrutins pour les villages dont la population dépasse 1000 habitants. Mais elle touchera peu Norges qui ne compte que 867 âmes. Vous trouverez dans ce bulletin les nouvelles modalités de vote.

L'année qui s'achève a vu l'aboutissement de plusieurs projets et le début d'autres. Certains ont rencontré parfois des incompréhensions. Peut-

être l'effort d'information de la municipalité n'a-t-il pas été suffisant. L'approbation de la révision générale du PLU, la réalisation du parking de l'école, la rénovation de la rue du château d'eau, la poursuite de l'aménagement de la place de la source devraient trouver un aboutissement en 2014.

Ainsi, notre commune évolue, se transforme petit à petit mais je souhaite qu'elle garde encore longtemps son caractère villageois, son calme et sa douceur de vivre. Des qualités qui, dans le cadre de futurs projets d'urbanisation, devraient attirer de nouvelles familles et leurs enfants. Cela nous aiderait à maintenir les équipements scolaires malmenés en 2013 par la fermeture d'une classe maternelle.

Je voudrais aussi profiter de cette rubrique pour adresser mes sincères remerciements aux membres du conseil municipal qui se sont dévoués



*Guy BREBOUILLET
Maire*

au cours de ces six dernières années. Ma gratitude va aussi aux agents communaux et aux membres bénévoles des différentes associations qui, par leur travail, leur disponibilité et leur enthousiasme ont œuvré pour le bien être de tous.

Enfin, en ce début d'année, l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser les vœux de bonheur et de réussite que nous formons pour tous et pour toutes sans oublier ceux qui vous sont proches.

Guy BREBOUILLET
Maire

L'équipe municipale



Maire

Guy Brebouillet

1^{er} adjoint

Stéphane Paquet

2^{ème} adjointe

Christine Dajnak

3^{ème} adjoint

Xavier Lacour

4^{ème} adjoint

Maurice Chebion

Les conseillers :

Jacques Beucler	Michel Derepas
Nathalie Berland	Alexis Gabier
Chantal Briquez	Muriel Lepoint
Claude Carré	Christiane Nadisic
Anne Clérice	Christophe Zehnder

Les différentes commissions

Commission finances : M. CHEBION – M. DEREPA
M. LEPOINT – C. NADISIC – A. CLERICE – N. SALVE*
D. GUICHOT*

Commission travaux et patrimoine : C. BRIQUEZ – N. BERLAND
X. LACOUR – C. ZEHNDER – A. GABIER – B. FAIVRE*

Commission urbanisme / PLU : C. DAJNAK – A. CLERICE
N. BERLAND – X. LACOUR – S. PAQUET – C. BRIQUEZ
A. GABIER – D. GUICHOT*

Commission école et jeunesse, vie associative et vie sociale :
C. NADISIC – C. DAJNAK – X. LACOUR – A. CLERICE

Commission communication et nouvelles technologies :
S. PAQUET – C. BRIQUEZ – A. CLERICE – M. LEPOINT
* membres extérieurs

Délégués dans les commissions de la Communauté de communes Val de Norge

- jeunesse : C. NADISIC - N. BERLAND
- intercommunalité : C. DAJNAK – N. BERLAND
- culture et communication : C. BRIQUEZ – S. PAQUET
- finances : M. DEREPA – M. CHEBION
- valorisation des déchets : N. BERLAND.

Les membres des syndicats et communauté :

Délégués à Communauté de Communes : G. BREBOUILLET – C. BRIQUEZ – S. PAQUET – N. BERLAND

Syndicat d'électrification et de réseaux téléphoniques de Plombières-lès-Dijon :

Délégués titulaires : S. PAQUET – X. LACOUR (Délégué suppléant : Maurice CHEBION)

Syndicat d'adduction d'assainissement des eaux de Clénay Saint Julien : Délégués titulaires : A. GABIER
C. CARRE (Délégués suppléants : C. ZEHNDER – A. CLERICE)

Syndicat de la Tille, de la Norge et de l'Arnison : C. BRIQUEZ – C. DAJNAK (Délégué suppléant : C. ZEHNDER)

L'action sociale :

Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales : Nathalie BERLAND

Centre Communal d'Action Sociale (membres élus : C. NADISIC - C. ZEHNDER - M. LEPOINT – N. BERLAND
membres extérieurs : I. BENOIT – G. DEULVOT – A. JOUAN – B. FAIVRE)

Une page d'histoire...

Quand les Norgois élisent leur premier conseil général

Au mois de décembre, les paroisses qui existaient depuis le Moyen-âge sont transformées en communes par un décret de l'Assemblée nationale qui ordonne également la création des conseils généraux (actuels conseils municipaux) destinés à remplacer les assemblées villageoises. Le début de l'année 1790 va donc être occupé par ces premières élections...

Une situation économique difficile.

Les prix ont continué à grimper tout au long de l'année 1789. Depuis quatre ans le coût de la vie a augmenté de 65% ; l'année précédente a été catastrophique avec ses violents orages et son été très sec. Les temps sont durs pour les petites gens d'autant plus que le partage des biens communaux les a privés de pâtures gratuites. La

moitié de la paye quotidienne (20 sous) est désormais réservée à l'achat du pain. Cette année, la communauté villageoise doit verser à l'Etat 534 livres 16 sols d'impôt *. Elle compte 182 personnes dont six seulement sont âgées de plus de 60 ans. Vingt cinq maisons constituent la paroisse qui englobe Norges-le-haut et une partie du hameau de Norges-le-pont. Le recensement de 1888 fait état de 49 foyers, la

profession des chefs de famille était notée. Ainsi ont été listés 2 bourgeois, 2 marchands, 3 aubergistes, 8 laboureurs, 1 fermier, 3 vigneron, 3 jardiniers, un berger, un boulanger, un boucher, un garde, un maréchal-ferrant, un recteur d'école et vingt et un manouvriers.

Changements dans l'exercice démocratique.

(Suite page 6)



SARL *SNS*
Sud Nettoyage Services
 entreprise de propreté

Entretien journalier de bureaux
 Usines - Magasins - Lavage de vitres
 Entretien escaliers - Poubelles

Entretien Espaces Verts

Tél. : 03 80 52 78 08 - Port. : 06 26 01 48 90
Fax : 03 80 52 58 43 - Email : sns21@bbox.fr
ZA Beauregard 21490 Norges La Ville

(Suite de la page 5)

Au mois de décembre, les paroisses qui existaient depuis le Moyen-Age sont transformées en communes par un décret de l'Assemblée nationale qui ordonne également la création des conseils généraux destinés à remplacer les assemblées villageoises. Le début de l'année 1790 va donc être occupé par ces premières élections.

Lors des vêpres du dimanche 31 janvier, l'abbé Moratin lit le texte du décret, et annonce à tous que Pierre Franoy, actuel procureur de la communauté de Norgés-le-haut, convoque les habitants le dimanche suivant pour élire le premier conseil général de la commune, vote dont il précise les modalités : pour être élu il faut payer au moins un impôt équivalant à 3 journées de travail.

Toute l'assemblée prononce un serment solennel.

C'est donc le 7 février que les paroissiens, après avoir entendu la messe et invoqué Dieu, se rendent au presbytère comme ils l'ont eux-mêmes demandé, faute d'autre lieu plus commode. Pierre Franoy, fermier du château, Bénigne Clerc marchand, tous deux âgés de 57 ans

et Gabriel Desclair, cultivateur, sont désignés pour surveiller le bon déroulement du scrutin comme les plus anciens du village. Le premier vote élit l'abbé Moratin comme président de l'assemblée et l'ancien recteur d'école Jean Contosset comme secrétaire. Immédiatement, ils prononcent le serment suivant : "Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, de choisir en mon âme et conscience le plus digne de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourront m'être confiées". Avant de procéder aux différents tours de scrutin, chacun à leur tour, les 32 membres de l'assemblée prononcent à haute voix le même serment.

Au premier tour de scrutin,

Bénigne Clerc est élu maire à la pluralité absolue des voix. Par contre, il faut voter cinq fois pour nommer Pierre Franoy procureur syndic de la commune puis Gabriel

Desclair et Jean Hudelot en tant qu'officiers municipaux. Les six notables exigés par la loi sont Jean-Baptiste Poinsard, maréchal-ferrant, François Roubert, vigneron à Savigny, François Nicolas, aubergiste à Saint-Julien, François Poupon, cultivateur,

Vincent Loppin, vigneron et Jacques Dupuis, laboureur.

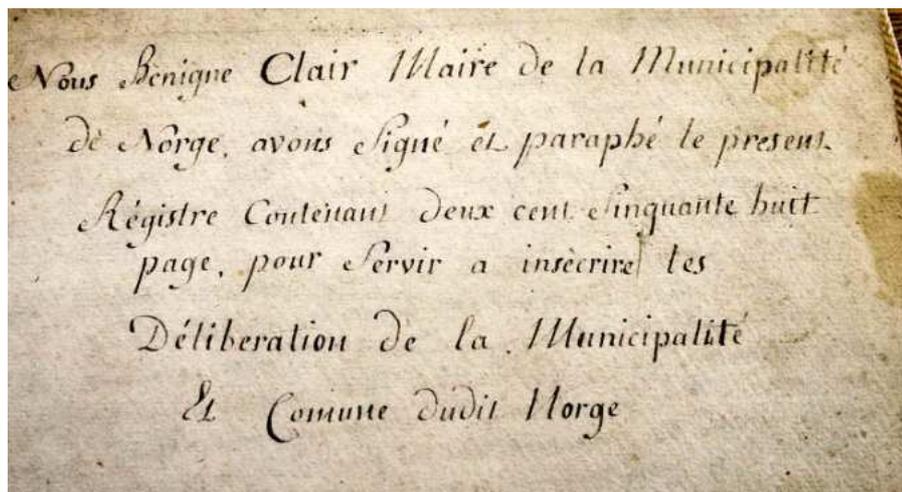
Faute de savoir tenir une plume, ces deux derniers ne peuvent inscrire leur nom sur le registre tout neuf ouvert par Bénigne Clerc qui a demandé à toutes les personnes présentes et sachant écrire**, de signer le compte-rendu des élections.

C'est ainsi qu'en plus des dix conseillers, Jean Séjournant, concierge de la Commanderie St Antoine de Norgés-le-pont, Etienne Chevalot et Pierre Gentil, tous deux tissiers de toile, Jacques Drouard, jardinier de Madame Bouillet d'Aiserey, François Pacotte, laboureur, Pierre Coudor maréchal, Claude Chaillot père, manouvrier et Pierre Gaugey, marchand, sont entrés dans l'histoire de notre commune toute neuve.
Chantal BRIQUEZ

*1 livre = 20 sous ou sols

** Ceci nous permet d'évaluer à 20 sur 32 le nombre d'hommes qui savaient au moins écrire leur nom.

«Faute de savoir tenir une plume, ces deux derniers ne peuvent inscrire leur nom sur le registre tout neuf ouvert par Bénigne Clerc qui a demandé à toutes les personnes présentes et sachant écrire, de signer le compte-rendu des élections ! »



1ère page du premier registre des délibérations du conseil général de la commune

Modalités de vote, le changement c'est maintenant !

Norges fut moins audacieux que Dijon («Troubles de l'élection ? ça se soigne») dans son annonce sur internet pour rappeler la date butoir d'inscription sur les listes électorales. Les Norgéois et les Norgéaises seront en effet appelés à élire un nouveau conseil municipal le 23 mars 2013 avec de nouvelles modalités de vote. Si le scrutin de liste ne concernera pas la commune qui comporte moins de 1000 habitants, il y aura toutefois quelques modifications. Les candidats se présentent sur une

liste, mais les bulletins de vote peuvent être modifiés par les électeurs (panachage). Les modalités de panachage sont toutefois différentes, il n'est plus possible d'élire une personne qui ne s'est pas déclarée candidate. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat. Pour être élu dès le premier tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits. Un second tour est

organisé pour les sièges restant à pourvoir : l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité du nombre des suffrages entre plusieurs candidats, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Pour la première fois, les conseillers communautaires représentant la commune sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau : maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.

Yves Roulleau rend hommage à l'Abbé Pierre



C'est la municipalité de Norges qui, après avoir acheté à l'Etat l'ancien fort de la Redoute en 1974, le céda à l'association des Amis et Compagnon d'Emmaüs. L'abbé Pierre y installa les premiers compagnons et depuis quarante ans, s'est développée une communauté d'une centaine de personnes qui fait partie intégrante du village. Pour commémorer cette fondation et de façon tout à fait symbolique à

l'entrée de l'hiver, a été installée à côté de la mairie, une sculpture en résine représentant l'abbé Pierre, de son véritable nom Henri Grouès. Elle a été réalisée par un artiste de Norges, **Yves Roulleau qui en a fait don à la commune**. Ce plasticien a en outre participé avec le serrurier Thierry Mouillon à la confection du blason de Norges que les employés communaux ont fixé devant la statue de l'abbé Pierre.

de G à D : Y Roulleau, T. Mouillon, C. Dajnak, (l'Abbé Pierre) et J. Pépin

22 années de dévouement pour Annie Jouan

Le 20 décembre, parents, anciens élèves, Mme Briquez, DDEN, et représentants de la municipalité se sont retrouvés à l'école à l'occasion du départ en retraite d'Annie Jouan, Atsem (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Depuis 22 années qu'elle remplit la fonction Atsem à l'école maternelle, Annie a suivi un bon nombre des enfants de Norges la ville. Plusieurs de ces enfants, maintenant devenus grands, sont venus témoigner de leur grande affection pour Annie, tant son dévouement et son caractère toujours jovial sont si importants dans leurs souvenirs. Après un hommage chaleureux du

maire Guy Brebouillet, la directrice Maryline Vuillaume a énoncé à l'assistance la "recette précieuse de la meilleure Atsem", rappelant son rôle primordial pour les bobos, les pipis, les lacets, les fermeture-éclair, les gants etc... mais aussi les bonjours, les sourires, la tendresse et les chansons. C'est avec beaucoup d'émotion qu'Annie a reçu les cadeaux apportés par les participants à cette cérémonie, dont un grand livre d'images illustré par des photos prises lors de toutes ses années passées à l'école de Norges. Une émotion partagée par toute l'assemblée, personne ne pouvant rester insensible au départ d'Annie,



Annie Jouan et M. le Maire

regrettant déjà sa présence si rassurante, sa bonne humeur et sa gentillesse (Alain Thiry).

Syndicats et Communauté de Communes

Le Syndicat d'Electrification de Plombières les Dijon

Les travaux de dissimulation des réseaux prévus en 2013 se réaliseront en même temps que la phase prévue en 2014

Les travaux d'enfouissement des réseaux et le changement des lampadaires rue du Château d'eau sont terminés. La rue a subi des dommages mais la consultation pour effectuer les études d'aménagement et sa rénovation sont actuellement en cours.

Le programme 2013 de dissimulation des câbles aériens route de Langres a été reporté faute, pour le syndicat, d'avoir un budget suffisant pour réaliser l'enfouissement jusqu'à la rue de Savigny. En effet, en 2013, une partie



des crédits a été utilisée pour réparer un câble enterré existant défectueux route de Savigny le Sec (un câble provisoire non sécurisé alimentait depuis plus d'un an une rue de lotissement). La pose de seulement 3 lampadaires était possible et la pose d'un nouveau poteau électrique provisoire en béton, dans l'attente de la poursuite des travaux, engendrait un surcoût totalement inutile. Il a donc été décidé de surseoir à cette phase de travaux pour pouvoir effectuer une longueur plus importante en 2014.

ECLAIRCISSEMENTS SUR L'ABSENCE DE LUMIERE

Depuis le 1er juillet 2013, notre commune a opté pour une extinction de l'éclairage public durant la plage horaire de minuit à 5h00, permettant ainsi un gain de 1 825 heures de fonctionnement sur l'année, soit environ 40% d'économie de consommation. La durée de vie du matériel est ainsi prolongée. Les frais de maintenance sont par conséquent moindres, tout en participant à la protection des écosystèmes et en diminuant la pollution lumineuse. La recrudescence de cambriolages n'est pas liée à l'extinction de l'éclairage public puisque ceux-ci ont lieu majoritairement à la tombée de la nuit ou en journée.



La Communauté de Communes

Commission Culture et Communication

Guide touristique de la communauté de communes Val de Norge

Il arrivera chez vous avec le printemps et les hirondelles. Le guide touristique de la communauté de communes Val de Norge, a occupé une grande partie des travaux de la Commission culture et communication de cette année 2013. Nos dix communes, groupées autour de leur rivière, se sont penchées sur leurs paysages, leur architecture, leurs activités et leur tourisme, pour faire l'inventaire de ces nombreuses richesses, insoupçonnées d'ailleurs pour beaucoup d'entre nous. L'aventure à notre porte !

*Dix communes groupées autour de leur rivière
(photo F. Paquet)*



Les dossiers communaux

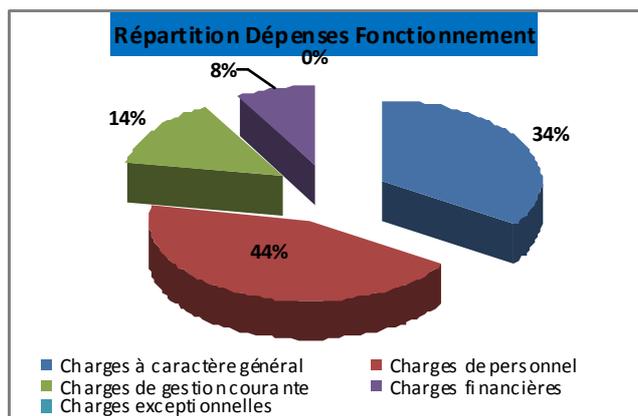
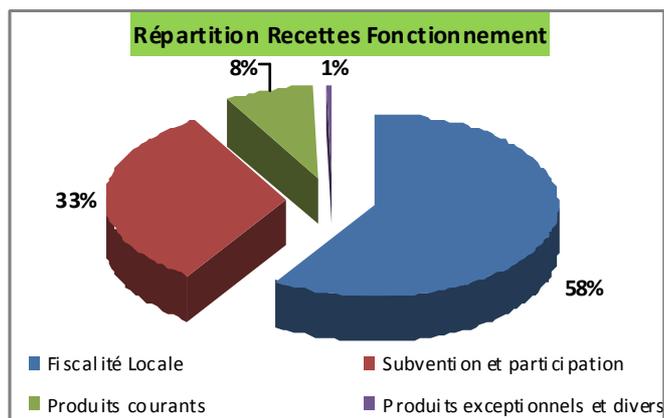
Le budget communal en chiffres

Recettes de Fonctionnement

	Montant
Fiscalité Locale (Taxes d'habitation, foncières)	273 019
Subvention et participation (Dotation Globale de l'Etat)	150 476
Produits courants (loyers)	34 858
Produits exceptionnels et divers	3 057
Total	461 410

Dépenses de Fonctionnement

	Montant
Charges à caractère général (énergies, entretien, divers)	125 050
Charges de personnel	158 690
Charges de gestion courante (indemnités, sécurité incendie, subventions associations...)	51 234
Charges financières (emprunts)	28 821
Charges exceptionnelles	480
Total	364 275



Les taux d'imposition de la commune sont inchangés depuis 2003 (11 ans) :

Taxe d'Habitation	6,89%
Taxe Foncière bâti	14,77%
Taxe Foncière non bâti	47,24%

La commune reste dans une situation financière saine. La vente du terrain du château d'eau devrait se concrétiser et permettre de se libérer des charges liées au remboursement de l'emprunt. Les économies réelles liées à l'extinction de l'éclairage seront connues après une année de fonctionnement.



PORTRAITS

ADMINISTRATIF

CONTACT

Norges-la-Ville

Vous êtes ici : Accueil

SERVICES MUNICIPAUX

Conseil municipal

Services municipaux

Infos mairie

Publications municipales

Les travaux d'infrastructure

Démarches administratives

Infos pratiques

Enfance

Actions sociales

Communiqué sur la communication

De nombreux moyens ont été mis en œuvre pour que chacun puisse s'enquérir de l'action municipale : le présent bulletin municipal, les comptes rendus de conseils distribués par les conseillers municipaux et plus récemment la publication des ordres du jour des séances dans le journal Le Bien Public. Le nouveau site internet mis en œuvre en juin 2011 en est un autre. Régulièrement mis à jour par un membre du conseil, il vous apporte plus rapidement l'information sur l'action de la municipalité mais aussi sur les événements se déroulant dans la commune. Il enregistre une fréquentation croissante depuis sa mise en service.

INFORMATIONS

Le service des eaux procédera au relevé

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER

Apporter vos contributions.

Utilisateur Mot de passe

[Créer un compte](#)

NEWSLETTER

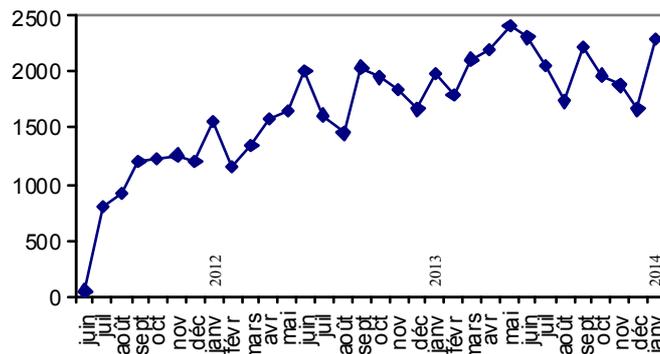
Inscrivez-vous à la newsletter.

« Petits » travaux communaux

Réchauffement climatique à la salle Norvia

La salle Norvia (dans l'ancienne école et ancienne mairie place de l'église) utilisée par les associations « la ronde des couleurs » et « Hatha Yoga Samadhi » souffrait d'un sérieux manque d'isolation thermique occasionnant une consommation électrique importante pour le chauffage et un inconfort pour les utilisateurs. Les murs en pierres ont donc été isolés et une ventilation installée pour assainir les pièces d'eau.

fréquentation mensuelle du site internet de Norges



Un ban pour les bancs !

Deux tables de pique-nique avec leurs bancs ont été installés sur l'esplanade de la source, lieu de départ d'un des circuits pédestres, mis en place sur le territoire de nos dix villages par la Communauté de communes Val de Norge.

Concernant l'aménagement de cette esplanade une demande de subvention a été votée pour contribuer à financer l'achat de jeux pour enfants et pour grands avec notamment le rétablissement du jeu de quilles.



C'est du propre !



avant

La prestation a pu passer inaperçue mais comme vous avez pu probablement le constater la façade de la mairie a subi début mai un profond nettoyage

pour redonner un peu d'éclat à l'enduit recouvert de lichen et autres salissures. Un produit retardant leur apparition a ensuite été appliqué.



après

La commune récompensée pour son fleurissement

Depuis 2009, le Comité de fleurissement a installé 32 jardinières et entretient 31 massifs dont quatre créés en 2013. Durant la saison 2012-2013, 59 nouveaux arbustes et 22 rosiers ont été plantés.

La valorisation paysagère du village de Norges est soumise à plusieurs contraintes, la première étant la forme de la partie urbanisée : Norges est un village tout en longueur, sans place, sans véritable cœur architectural qui pourrait apporter charme et attrait à une visite touristique. Nous avons essayé d'y remédier en valorisant le carrefour principal du bourg, par la plantation d'une vigne en 2009. Cette plantation rappelle que Norges était autrefois un village de vigneron. La création de ce cœur de village s'est poursuivi cette saison par l'agrandissement de l'espace situé à côté de la source. Cette augmentation porte à 3,4 ha la surface d'espaces verts à tondre.



Quant au reste du village, l'effort s'est porté sur l'entretien de grandes jardinières et, dès que la place était suffisante, la création de massifs.

Depuis 2009, le Comité de fleurissement a installé 32 jardinières et entretient 31 massifs dont quatre créés cette année. Durant la saison 2012-2013, 59 nouveaux arbustes et 22 rosiers ont été plantés.

Après la multiplicité des lieux à mettre en valeur, la seconde gageure a été de faire oublier la banalité d'un village dortoir. Des jardinières de couleurs différentes apportent un peu d'originalité. Une spirale fleurie et ses tabourets s'arrondissent rue Charles Tissot. La girouette de la gloriette de l'entrée sud du village indique le nord aux nouveaux arrivants. Un jardin japonais apporte un peu de dépaysement. Un héron grandeur nature s'est posé devant la mairie rappelant la rivière toute proche et le square de la Charme s'est enrichi d'un jardin botanique. Et comme fil conducteur, le charme des roses, puisqu'à présent, 130

rosiers s'épanouissent sur l'ensemble du territoire de la commune.

La conception de cette valorisation paysagère s'appuie sur trois principes que nous avons essayé de mettre en pratique.

D'abord, maintenir un attrait tout au long de l'année et pas uniquement en été par l'utilisation d'arbustes produisant des fleurs ou dont le feuillage est coloré, de plantes vivaces, de résineux et de rameaux colorés pour l'hiver et de bulbes pour le printemps.

Ensuite, jouer sur les couleurs, les hauteurs et les textures, de façon générale et principalement dans les massifs dont les végétaux restent en place toute l'année. Varier les hauteurs en incluant aussi des jardinières dans les massifs.

Enfin, réduire le plus possible la consommation en eau en protégeant la terre des massifs par une épaisse couche de plaquettes forestières, ce paillis recouvrant une toile qui empêche la croissance des mauvaises herbes. L'utilisation de plantes annuelles qui nécessitent de fréquents arrosages est réservée uniquement aux jardinières. Ceci permettant en outre, d'en varier chaque année la décoration.

Nous ne voulons pas singer la décoration des massifs urbains : la nature reste toute proche et le sentier de bois qui part du nouveau cœur de village et traverse le Pré plaisant nous le rappelle.



Le sentier du Pré plaisant

Les travaux du cheminement piétonnier de la zone humide, dit Sentier du Pré plaisant, constituent une opération majeure pour la commune. Outre la mise en valeur du site, ce cheminement établit également un lien symbolique entre les deux Norges, Norges-la-Ville et Norges-le-Bas.

Le sentier du Pré plaisant, reliant les deux lavoirs de Norges la ville, a été inauguré au printemps dernier par le maire Guy Brebouillet en présence de Monsieur Grandguillaume, député de la 1ère circonscription, Monsieur Menut, vice-président du Conseil Général, Madame Lajoue représentant Monsieur le président du Conseil Régional, Monsieur Tessier, directeur de l'Agence de l'Eau de Bourgogne Franche Comté, Madame Saftesco de la DDT, Monsieur Rochette, président de la Communauté de Communes Val de Norge, qui représentait également Monsieur Sauvadet, président du Conseil Général, et les maires du canton et de la communauté de communes. La mise en valeur de la zone humide qui s'étire de la route de Dijon au pont de la voie romaine à Norges le Bas est un projet porté par le conseil municipal depuis le



ETUDES, FONCIER et TRAVAUX	
Travaux	386 666 €
Prestations complémentaires	18 852 €
Maîtrise d'œuvre	32 765 €
Acquisition foncière	16 256 €
TOTAL GENERAL	454 539 €
SUBVENTIONS	
Agence de l'Eau	126 770 €
Conseil Général	34 943 €
FEADER	79 069 €
Conseil Régional - « Cœur de village plus »	45 740 €
Total des subventions	286 522 €
FCTVA* (fond de compensation de la TVA)	67 855 €
COÛT REEL POUR LA COMMUNE	100 162 €

Bilan financier de l'opération

début de sa mandature et ce, à l'initiative de Monsieur Clochet, ancien Maire. Pour ce faire, la municipalité a acquis 2 pièces de terrain, la première d'une superficie de 3 ha, achetée à Monsieur Davoine, antérieurement plantée de peupliers, et la seconde de 2 ha, propriété de Madame Goguy. La commune étant déjà propriétaire de la parcelle jouxtant la source. Au début des années 60, cette zone d'accès à la rivière piétinée par les sabots des animaux qui venaient s'y abreuver fut bordée par un mur de soutènement donnant naissance à l'esplanade, lieu où les habitants aiment à se retrouver et où se déroulent les manifestations communales. Cette place, qui vient d'être agrandie, aplanie et enherbée par les soins de l'entreprise TPF, de Norges est à présent limitée par le fossé qui

conduit jusqu'à la Norge les eaux d'une source temporaire. L'ensemble du projet a été conçu par le Cabinet Territoires de Besançon et l'aménagement par l'entreprise ROC du Doubs qui en

A SAVOIR

* Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue une des aides de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire d'environ 15,5%, de la charge de TVA (19,6% au moment des travaux) qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Cette aide n'est apportée que sur les opérations d'investissement et est reversée deux ans plus tard.

a fait une zone de repos et un espace festif en l'agréant d'une terrasse de bois et d'un banc XXL. Le marais, la prairie humide, intégralement protégés, peuvent être maintenant traversés grâce à un sentier de bois d'environ 1 km. Suffisamment surélevé, il permet de découvrir faune et flore locales et d'éviter tout piétinement du milieu naturel. Trois prolongements invitent les promeneurs à se rapprocher de la rivière ou de la mare qui, autrefois, servait à rouir le chanvre. Les tâches de bucheronnage ont été accomplies par Monsieur Gabriel Vaudray de Bretigny qui a évacué avec l'aide de ses deux juments les troncs de peupliers afin de sauvegarder la fragilité du sol du marais. Espace de promenade et de découverte du milieu aquatique, le sentier du Pré plaisant verra son



inauguration le 22 juin 2013 en présence des « cofinanciers »

rôle pédagogique renforcé par la pose de panneaux pédagogiques. Ceux-ci permettront aux promeneurs des balades enrichissantes tout au long du platelage et du haut de la

passerelle qui enjambe la Norge. Le succès de cette réalisation ne s'est pas fait attendre mais il reste à chacun de respecter les lieux et de savourer le calme de cet espace, véritable trésor pour le village.

Le PLU harmonisé avec les prescriptions du SCoT

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit. Par obligation les prescriptions du SCoT ont été intégrées.

La municipalité continue la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme dont le règlement devra être mis en compatibilité avec les contraintes imposées par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Dijonnais.

Ce document est en effet d'une portée supérieure au PLU et s'impose en priorité à ce dernier. C'est le cabinet Perspectives qui a été retenu à la suite d'un appel d'offres pour assister la commune dans l'élaboration du document et l'aider dans le déroulement réglementé de la procédure. Les modifications demandées par le SCoT concernent essentiellement l'augmentation de la densité de



l'habitat afin de réduire son impact sur les surfaces naturelles ou agricoles avec notamment l'obligation d'urbaniser en priorité les "dents creuses". La ressource en eau sera également un frein au développement de l'urbanisation. Conformément à la

procédure, des réunions publiques destinées à répondre aux questions des habitants se sont tenues les 2 juillet et 26 novembre 2013, les institutions ou les personnes publiques associées telles que les communes environnantes, le SCoT, la Direction Départementale des Territoires (DDT ex DDE), la chambre d'agriculture, le syndicat des eaux etc. ont été consultées et ont ainsi

permis de définir les principales orientations en matière de développement de la commune pour les 10 prochaines années. Si ce document est élaboré pour une

Qu'est-ce qu'un SCOT

Projet de territoire, plus que schéma directeur, le SCOT est l'outil de conception et de mise en oeuvre d'une nouvelle planification territoriale. C'est en effet un document d'urbanisme stratégique qui définit l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable prenant en compte l'intérêt des générations futures et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement. Le SCoT du Dijonnais a été approuvé par délibération du Comité syndical le 4 novembre 2010.

(Suite de la page 13)

décennie, celui-ci ne reste pas figé. Ceci se vérifie notamment avec la modification partielle du PLU en cours. Cette procédure a été engagée afin de rendre urbanisable

une zone dans laquelle la municipalité précédente avait acquis une parcelle en 2007. Cette ouverture à l'urbanisation vise essentiellement à valoriser le terrain communal et permettre sa

vente afin de mettre un terme aux dépenses relatives à l'emprunt contracté en 2007. Ce vaste chantier de révision a été ouvert en 2013 et le nouveau PLU devrait être approuvé au 1er trimestre.

Les travaux de voirie sont en route !

La commune a continué le programme de voirie annoncé. Les travaux du parking de l'école doivent débuter et la recherche d'un bureau d'étude pour la rue du château d'eau aux abords du lotissement « Malpertuis » est en cours tout comme la recherche d'une entreprise pour la réfection de la rue des sources.

Le parking de l'école

Les négociations pour les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du parking de l'école ont retardé le déroulement de la procédure. La commune n'étant pas propriétaire des emprises, les travaux de réalisation du parking n'ont pu débuter l'été dernier comme annoncé dans le dernier bulletin municipal.

La consultation pour le choix d'un maître d'Œuvre (cabinet qui réalise les plans et suit l'exécution des travaux) a permis de retenir le cabinet Mornand Schenirer comme titulaire. C'est lui qui a été en charge de la conception du dossier permettant de choisir une entreprise dans le cadre d'un appel d'offres en vertu du respect des règles relatives à l'obligation de mise en concurrence édictées par

le code des marchés publics. Les entreprises ont dû répondre à un cahier des charges et leurs offres ont été appréciées au vu de différents critères : à savoir le prix représentant une valeur de 70%, le délai de réalisation proposé à hauteur de 20% et la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux pour 10%. Les travaux, attribués à l'entreprise Colas, devaient débuter au cours des vacances scolaires de février pour une durée totale de 11 jours. Le coût de l'opération est de 93 234,78 euros T.T.C.

La capacité du parking sera de 35 places.

La vigilance sera de mise aux abords de l'école pendant cette phase et nécessitera ponctuellement la fermeture de la rue.

A SAVOIR

Pour faire réaliser des travaux une commune ou tout autre collectivité doit respecter les règles édictées par le code des marchés publics. Ainsi au delà de 15 000 euros HT et jusqu'à plus de 5 000 000 euros HT il est illégal de confier la réalisation de travaux à une entreprise sans avoir procédé à minima à une mise en concurrence par une procédure dite adaptée. Ainsi la commune doit faire savoir par le biais de sites internet dédiés et de la presse locale qu'elle va faire réaliser des travaux. N'importe quelle entreprise peut alors être informée et ainsi proposer une offre pour répondre à la demande de la commune. Le choix de l'entreprise se fait alors parmi celles qui ont remis une offre et selon les critères qui ont été clairement définis dans le dossier de consultation.

Rue des Sources

La rue des sources est une route départementale (RD28A) et donc gérée par le Conseil Général. L'institution départementale a voté lors de la session de décembre sa réfection pour 2014. La commune doit toutefois faire procéder auparavant à la réfection des bordures de trottoirs dont elle a la charge. Une subvention a été accordée par le

Conseil Général et plus particulièrement Gilbert Menut élu dans notre canton de Fontaine-lès-Dijon.

Parallèlement à la réfection des trottoirs, la mise en place de ralentisseurs aux abords de la salle des fêtes et de l'école est incluse.

Une consultation est en cours pour faire réaliser ces travaux. Ceux-ci devront être effectués afin de ne

pas perdre le bénéfice de la subvention.



photo montage du dossier de demande de subvention

L'abri bus se fait attendre

La demande de la municipalité faite auprès du Conseil Général par convention n'est toujours pas honorée. A nouveau sollicité par courrier pour connaître l'échéance, le Département n'a pas à ce jour répondu. Il est toutefois fort probable que le Conseil Général ne puisse installer cet équipement rapidement compte tenu des

nombreuses demandes émanant des communes de Côte d'Or. La commune est donc confrontée à un dilemme : attendre et bénéficier de la contribution financière (50 % pour un coût estimé à 3600 euros) et d'une prise en charge de la gestion des travaux par le Conseil Général ou procéder à l'achat et aux travaux sans aide financière ?



Action sociale

Convivialité au Centre Communal d'Action Sociale

Repas des aînés

Une fois n'est pas coutume ! C'est à Epagny que nos aînés ont partagé le traditionnel déjeuner de début d'année en présence des employés communaux et des membres de la municipalité. Le restaurant « le Clos des Combottes » a accueilli une soixantaine d'invités dans sa grande salle cathédrale. Dépendant d'un emploi du temps chargé, le député Laurent Grandguillaume est venu saluer l'assemblée en cours de repas.

**LES
PERSONNES
NOMMEES
Mme Deulvot
Mme Jouan,
M. Faivre
Mme Benoît**



Un autre enfant de Norges

Vous avez pu admirer au cours des vœux de la municipalité les œuvres de Romain François, photographe de Norges. C'est au cours d'une mission humanitaire au Burkina Faso, au sein d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) "la Guilde Européenne du Raid" qu'il a réalisé ces clichés. Les bénévoles de cette organisation

interviennent notamment dans une vingtaine de pays, à la demande des partenaires locaux, pour apporter un appui ponctuel par des missions de services à caractère éducatif, social et culturel.

Romain François intervient auprès des enfants dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires



Photo : Les Enfants de la Joie (Romain François)

Les informations diverses

L'état civil en 2013

Mariages



Thierry LOROT et Sylvie VANDEKAN.....03 mai

Martin FLACELIERE.....20 mars
 Diana GRIGORYAN08 avril
 Jeanne ROY.....08 mai
 Paul LARUE.....16 mai
 Kolotou AVETISYAN.....03 juillet
 Pierre-Olivier BERNARD.....30 août
 Bastien LEROY.....01 octobre
 Lily GARCIA.....14 novembre



Naissances

Décès



Pierre MASSICARD07 mai
 Pierre OLIVIER.....17 juillet
 Joao PEREIRA TAVARES30 juillet
 Michel HONOR.....25 septembre

Les informations utiles

⇒ Les jardins communaux

Il reste des parcelles disponibles aux jardins communaux. Pour toute information adressez-vous à la Mairie.



⇒ Les assistantes maternelles

Liste des assistantes agréées, transmise par le Service Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général.

nom	prénom	adresse	tel
MITRANI	Joséphine	7, impasse de la Bergerie	03 80 76 59 41 port 06 46 22 63 74
FROMONT	Isabelle	39, route de Langres	03 80 35 52 50 port 06 65 41 66 29
GALLIMARD	Carole	3, impasse en Brise Jambe	03 80 35 50 73
JANSEN	Véronique	4, bis voie Romaine	03 80 35 52 25
LAPREVOTTE	Patricia	11, rue Charles Tissot	03 80 35 74 50
PEPEY	Sybille	34, rue de Malpertuis	06 11 97 04 66
RAFALKO	Stéphanie	32, rue de Malpertuis	03 80 23 55 79 port 06 46 18 66 21

⇒ Santé urgences

Pompiers tel 18,
depuis téléphone portable 112

SAMU tel 15

SOS Mains

Clinique de Fontaine-les-Dijon
03 80 55 55 55
1 rue des Créots
21121 FONTAINE LES DIJON

SOS medecins 36 24
4 impasse Prosper Gallois
21300 CHENOVE

C.H.U Hôpital Général

1 bd Jeanne d'Arc 21000 DIJON
03 80 29 30 31
<http://www.chu-dijon.fr/>

Défi brillateur

Un défibrillateur est désormais installé à la mairie



⇒ Déchets

Déchèteries

La communauté Emmaüs de Norgés gère les deux déchetteries de Norgés et de St Julien pour le compte de la Communauté de Communes du Val de Norgé. Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Ordures ménagères et tri sélectif

Ramassage le mardi

Semaines paires : caissettes bleues et jaunes

Semaines impaires : caissettes vertes et jaunes

**Encombrants**

Le ramassage des OBJETS ENCOMBRANTS s'effectue gratuitement après prise de RENDEZ-VOUS au SERVICE DEBARRAS de la Communauté EMMAUS

tel : 03.80.23.80.11

Horaires d'ouverture	ETE	HIVER
	1er avr - 30 sept	1er oct-30 mars
Déchèterie SAINT-JULIEN		
Lundi	9h-12h	9h-12h
Mercredi	15h-18h	14h-17h
Samedi	9h-12h	9h-12h
	14h-19h	14h-17h
Déchèterie NORGES - LA-VILLE		
Lundi	15h-18h	14h-17h
Mercredi	9h-12h	9h-12h
Samedi	9h-12h	9h-12h
	14h-19h	14h-17h

⇒ Nuisances

Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores : «Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.»



⇒ Validité de la carte d'identité sécurisée

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des Cartes Nationales d'Identité (CNI) sécurisées pour les personnes majeures est étendue à 15 ans. Celle des mineures conserve une validité de 10 ans.

Cette mesure est applicable également aux CNI sécurisées en cours de validité délivrées depuis le 2 janvier 2004. Pour ces cartes, aucune démarche de la part des administrés n'est nécessaire. La date de validité inscrite n'aura pas besoin d'être modifiée pour être prolongée de 5 ans.

⇒ Réseaux

Eau potable

Lyonnaise des Eaux
Centre relation clientèle
12 bd Dr Jean Veillet - BP 26629
21066 Dijon cedex
du lundi au vendredi 8h-19h samedi 8h-13h
tel : 09 77 408 408
Urgences tel : 09 77 401 123

Assainissement (eaux usées)

S.A. Bertrand
32 avenue Gambetta
89000 Auxerre
Pour toute intervention (24h/24 - 7j/7)
tél 06 26 61 65 43

⇒ Divers

Correspondant du Bien Public

Alain Thiry - tel : 03 80 35 52 27

Cantine Garderie :

tel : 03 80 33 47 43 (Répondeur)

École de Norges

Maternelle et primaire - tel : 03 80 35 70 19

École de Bretigny

Primaire - tel : 03 80 35 70 19

Centre de loisirs

UFCV Bourgogne
29, rue J.B. Baudin - 21000 Dijon
tel : 03.81.52.56.80 - fax : 03.80.65.21.77

Gendarmerie

Brigade de Messigny et Vantoux
Allée des Chenevières
21380 Messigny et Vantoux
tel 03 80 44 90 31
urgence le 17

Alertes METEO

répondeur 08 92 68 02 21 ou 32 50
site <http://www.meteofrance.com>

SPA chenil refuge de Jouvence

Route de Val Suzon - tel : 03 80 35 41 01
La SPA ayant signé une convention avec la Commune, ses services peuvent intervenir pour capturer chats ou chiens errants. Il suffit de téléphoner à la mairie, à la gendarmerie, aux pompiers ou directement au refuge de Jouvence à Messigny-et-Vantoux du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.



GrDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE



erDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Électricité - Gaz

EDF GDF : unité d'exploitation
65, rue de Longvic
BP 129
21004 Dijon cedex
Dépannage électricité (24h/24 - 7j/7)
tel : 0 810 333 021
Client particulier (gestion des contrats EDF)
tel : 0 810 040 333
Dépannage gaz (24h/24 - 7j/7)
tel : 0 810 433 021
Client particulier (gestion des contrats GDF)
tel : 0 810 800 801

LA POSTE

**La Poste Ruffey**

rue des Écoles
21490 RUFFEY LES ECHIREY
tel 03 80 10 31 14
fax 03 80 10 31 12

Heures d'ouverture* :

Lundi au Vendredi : 14h30 - 17h30
Samedi : 9h00 - 12h00

La Poste Saint Julien

23 rue du Centre
21490 SAINT JULIEN
tel 03 80 23 22 01

Heures d'ouverture* :

Lundi au Vendredi : 9h30 - 12h00, 14h30 - 17h30
Samedi : 9h00 - 12h00

Le vée des boîtes aux lettres à Norges : 9h00
(route de Langres, Mairie, Voie Romaine)

* Attention, possibles changements à cause des horaires d'été

La Communauté de Communes du Val de Norges a confié la gestion de ses accueils périscolaires à la Fédération ADMR

CREATION ET EDITION DE NOTRE ALBUM

Je vous présente le méchant JUJI, homme à la peau orange, avec de grandes oreilles, une langue verte et cinq jambes. Et puis voici, JEAQUOT l'hippopotame, à la tête du royaume de CEJU. Les animaux du royaume, les lions et les crocodiles, n'ont plus rien à manger. JUJI, qui possède un cocotier magique, consentira-t-il à sauver les malheureux affamés ?

Les enfants des accueils périscolaires de Norges, Brétigny, Bellefond, Ruffey, Clénay, St-Julien, Asnières et Messigny se relaient pour créer un album qui sera édité. Chaque structure rédige et illustre quatre pages. Les parents sont invités à participer : prise de photos, aide aux ateliers, commentaires, aide pour le vernissage... (contacter les responsables).

Brétigny continuera l'histoire du 20 au 31 janvier et Norges du 3 au 14 février. Cet album sera mis en vente en fin d'année scolaire. D'avance merci de récompenser le travail et l'enthousiasme des enfants



Fonctionnement des accueils

Restaurant scolaire Accueil des enfants sur le lieu de scolarisation. Tout repas peut être réservé ou décommandé au plus tard la veille avant 9 h. Possibilité de non facturation d'un repas en cas de maladie, à condition de prévenir la responsable de l'absence de l'enfant et de fournir un certificat médical.

Accueil du matin et du soir Accueil des enfants sur leur lieu de résidence. Inscription ou annulation obligatoire, au plus tard, le matin pour le soir et le soir pour le matin. Une inscription non annulée dans les délais entraîne une demi heure de facturation.

La réservation ou l'annulation d'une garderie ou d'un repas ne sera pas prise en considération par l'école : il est impératif de prévenir les accueils périscolaires de Norges ou Brétigny

Les animatrices

A Norges : Martine, Bouchra, Brigitte, Christine, Daniella, Justine, Sandrine et Angélique

A Brétigny : Vincent, Nadine et Violette

Horaires d'ouverture : à partir de 7 h 30 le matin - jusqu'à 18 h 30 le soir

Nous contacter :

Norges	Martine CASES	03 80 33 47 43	mcases@fede21.admr.org
Brétigny	Vincent DAUVERGNE	03 80 35 70 75	vdauvergne@fede21.admr.org